

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

n° 272-24 C

Objet : *RD - Signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry*

• date de convocation le 13 décembre 2024 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysses, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 59

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysses

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Martine Lambert - Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

James Hallay - Josette Rémy

Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun -

Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod -

Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt -

Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Philippe Vuillermet

Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Bruno Stellian

Pierre Duperier

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Alain Gaget - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda

Jean-François Poitou

Vincent Boulnois

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen - Alain Saurel

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Jimmy Bâabâa à Daniel Bouchet - de Anne-Marie Barouti à Alain Saurel - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Walter Sartori à Franck Morat - de Alexandra Turnar à Philippe Gamen

• conseillers excusés : 9

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Raphaële Mouric - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 19 décembre 2024

délibération n° 272-24 C

objet **RD - Signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que la convention de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry a été signée le 4 février 2020. Elle fixe les grands objectifs du projet et les modalités de sa mise en œuvre, et précise le plan de financement de l'ensemble des opérations.

Le projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry vise à redonner une dynamique positive à ce quartier en améliorant significativement le cadre de vie de ses habitants. Il est actuellement en phase opérationnelle : les nombreux chantiers encore à mener doivent s'achever à l'horizon 2030. Le comité d'engagement de l'ANRU du 15 juillet 2024 note un avancement très satisfaisant avec 81 % des opérations prévues à date qui ont effectivement démarré ou sont achevées.

L'avenant n° 2 consiste en l'intégration des évolutions suivantes :

- La majoration des aides à l'accession à hauteur de 15 000 € / logement au lieu de 10 000 €, soit un abondement de 325 000 € de subventions complémentaires, au bénéfice de 3 opérations de diversification portées par Cristal Habitat : « L'Envolée », « Les Loges du Parc » et « L'Origami ». Cette majoration intervient suite à des difficultés de commercialisation de ces programmes et permettra à Cristal Habitat de réadapter sa grille de prix de vente.
- La modification du nombre de logements dans les opérations d'accession sociale à la propriété (de 71 à 69 logements).
- La formalisation de l'emprise et des droits à construire à céder à la Foncière logement au titre des contreparties foncières du projet. Aussi, la Ville de Chambéry cèdera à la Foncière logement le terrain Pablo Neruda pour un droit à construire de 1 100 m².

Les subventions de l'ANRU sont portées à 14,82 M€ et les prêts d'Action Logement à 12,16 M€. L'avenant est sans incidence financière pour Grand Chambéry dont la participation est maintenue à 3,2 M€.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville et de renouvellement urbain,

Vu la décision n° 266-16 du Bureau du 8 décembre 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry,

Vu la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry signée le 4 février 2020 et son avenant n° 1 signé le 8 février 2024,

Vu l'avis du comité d'engagement de l'ANRU du 15 juillet 2024 du PRU des Hauts-de-Chambéry,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 4 décembre 2024,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Josette Rémy, Corine Wolff, Florence Bourgeois, Sandra Ferrari, Danièle Goddard, Sylvie Koska, Daniel Bouchet, Michel Dyen, Pascal Mithieux, Gaëtan Pauchet, Thierry Repentin, Luc Berthoud, ne prenant pas part au vote), décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Hauts de Chambéry,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer l'avenant.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

272-24 C

Objet de l'acte :	RD - Signature de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry
Classification Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	Annexe 1

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32525H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32525H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	vendredi 20 décembre 2024